



REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **27/06/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert international :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux
A/052/24	Travaux de réalisation des bassins d'évaporation des margines à Bab Tiouka	09h30	329 000.00 Trois cent vingt-neuf mille dirhams	18 253 134.00 Dix-huit millions deux cent cinquante-trois mille cent trente-quatre dirhams	20/06/2024 à 10h00

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Date et heure de la Visite Des Lieux	AO RESERVE A LA TRES PETITE, LA PME, LA COOPERATIVE, L'UNION DES COOPERATIVES ET L'AUTO-ENTREPRENEUR
A/053/24	Renouvellement du déversoir d'orage du collecteur F	10h30	30 000.00 Trente mille dirhams	1 640 760.00 Un million six cent quarante mille sept cent soixante dirhams	20/06/2024 à 10h00	-
A/054/24	Travaux de renforcement et réhabilitation des stations de pompage des eaux usées et des eaux pluviales	11h30	76 000.00 Soixante-seize mille dirhams	4 200 000.00 Quatre millions deux cent mille dirhams	20/06/2024 à 10h00	Oui
A/055/24	Actualisation de l'étude d'assainissement liquide du centre M'QAM TOLBA	12h30	10 000.00 Dix mille dirhams	540 000.00 Cinq cent quarante mille dirhams	-	Oui

-les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hja 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.